



Conseils juridiques concernant la stratégie de fonctionnement.

Par **privatetrainer**, le **12/03/2009** à **14:46**

Bonjour, j'ai en projet de créer une agence de conciergerie virtuelle par téléphone et internet. Celle ci consisterait à répondre à un besoin de prestataires de services ou à un produit concernant des demandes spécifiques liées à divers domaines (bien-être, médical, sportif, habitation, ...). Pour cela, nous aurons un portefeuille diversifié de prestataires auxquels nous ferons appelle et que nous embaucherons en tant qu'indépendant pour minimiser les charges. Ex: Une personne nous contact parce-qu'elle souhaite être suivie par un coach sportif féminin, jeune spécialisée dans des techniques spécifiques telles que le pilates et le yoga. Nous nous chargeons de lui trouver la personne qui correspondrait au maximum à ses critères le plus rapidement possible.

Le problème c'est que nous nous rendons compte que nous prenons le risque que le prestataire partent avec le client ou encore encaisse des prestations qu'il ne nous aurait pas déclaré.

Je souhaiterais savoir s'il existe une solution juridique, un moyen d'éviter cela, si nous avons la possibilité de faire signer des contrats d'exclusivité ou d'embauche susceptibles de freiner la mauvaise foi des indépendants, de conserver les clients, de nous protéger.

J'espère avoir été assez clair et vous remercie par avance.